

Répertoire spécifique

Habilitation électrique BS - Chargé d'intervention élémentaire - hors tension -
Domaine basse tension

Inactive

N° de fiche

RS1633

Code(s) NSF :

- 233 : Bâtiment : finitions

Date d'échéance de l'enregistrement : 31-12-2021

CERTIFICATEUR(S)

Nom légal	SIRET	Nom commercial	Site internet
Ministère du Travail	11000007200014	-	-

RÉSUMÉ DE LA CERTIFICATION

Objectifs et contexte de la certification :

Intervention élémentaire sur des circuits terminaux (maxi 400 V et 32 A courant alternatif).

Type d'opérations :

remplacement et raccordement de chauffe-eau, convecteurs, volets roulants...,
remplacement de fusibles BT, réarmement de protections,
remplacement à l'identique d'une lampe, d'un socle de prise de courant, d'un
interrupteur,
raccordement sur borniers, (dominos...) en attente,
réarmement d'un dispositif de protection.

Travailleurs : gardien d'immeuble, chauffagiste, plombier, peintre...

Capacité pour le salarié à accomplir en sécurité vis-à-vis du risque électrique les tâches qui lui
sont confiées.

Compétences attestées :

Identifier les risques électriques sur une installation électrique (armoire, local ou en
champ libre) ;
Savoir se déplacer et évoluer dans un environnement électrique ;
Avoir un comportement adapté à la situation ;
Rendre compte de l'opération réalisée auprès de l'employeur ;
Réaliser une analyse préalable à l'opération (intervention) ;
Réaliser une intervention basse tension élémentaire (mise hors tension + VAT) et
réarmement d'un dispositif de protection ;
Identifier, vérifier et mettre en oeuvre les équipements de protection individuelle.

Connaissances acquises et savoir-faire nécessaire pour prendre en compte le risque électrique
dans le cadre d'opérations électriques et pour se prémunir de tout accident susceptible d'être
encouru lors d'opérations précisément définies.

Modalités d'évaluation :

La partie pratique doit être réalisée de préférence dans l'environnement habituel de l'apprenant ou, à défaut, dans un environnement de travail simulé aussi proche que possible du réel. La durée de la formation pratique doit représenter au minimum 25 % de la durée totale de la formation.

Les formateurs, qu'ils soient internes ou externes à l'entreprise doivent posséder :

Une connaissance de base en prévention
Une compétence technique
Une bonne pédagogie adaptée à un public d'adultes
Un titre d'habilitation en adéquation avec la formation dispensée ou disposition équivalente pour les travailleurs indépendants ou employeurs

VALIDATION DE LA CERTIFICATION OU DE L'HABILITATION

Le cas échéant, niveaux de maîtrise des compétences :

BS

Le cas échéant, durée de validité en années :

Si durée limitée, modalités de renouvellement :

Possibilité de validation partielle :

Non

SECTEUR D'ACTIVITÉ

Références juridiques des réglementations d'activité :

{"" Décret n° 2010-1118 du 22 septembre 2010 relatif aux opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage (articles R.4544-9 à R.4224-11 du code du travail)"";"" NF C18-510 opérations sur les ouvrages et installations électriques. Préven

VOIES D'ACCÈS

Le cas échéant, prérequis à la validation des compétences :

Personne expérimentée

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS PROFESSIONNELLES, CERTIFICATIONS OU HABILITATIONS

Lien avec d'autres certifications professionnelles, certifications ou habilitations : Non

BASE LÉGALE

Date d'échéance de l'enregistrement	31-12-2021
-------------------------------------	------------

POUR PLUS D'INFORMATIONS

Statistiques :

Lien internet vers le descriptif de la certification :

Edition INRS ED 6127

Le certificateur n'habilite aucun organisme préparant à la certification

Fiche au format antérieur au 01/01/2019

(<https://certifpro.francecompetences.fr/webapp/services/enregistrementDroit/downloadAncFormat/17692>)